



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'avenir énergétique de la Corse

Question écrite n° 17650

Texte de la question

M. Jean-Jacques Ferrara interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur l'avenir énergétique de la Corse et les récentes annonces concernant la programmation pluriannuelle énergétique. Il lui demande si le projet de gazoduc entre Lucciana et Ajaccio, « trop cher et trop compliqué », est remis en cause, ainsi que le courrier de M. Nicolas Hulot, envoyé la veille de sa démission radiophonique et sans aucune concertation préalable avec les élus, le laissait entendre. Il souhaiterait savoir si la future centrale du Ricanto passera de 250 MW à 125 MW en misant sur les « économies d'énergie ». Ces questions soulèvent de réelles inquiétudes, très concrètes, chez ceux qui sont, au quotidien, en charge de la production et de la distribution d'énergie dans l'île : les moyens de production sont trop faibles et entraînent des coupures tournantes pendant des semaines sur toute l'île, particulièrement dans les zones montagneuses. Il lui précise que sont adjoints aux centrales du Vazzio et de Luccianale, quatre turbines au fioul lourd - qu'il faudra donc arrêter - pour une puissance de 125 MW. Il ne faut donc pas uniquement se fonder sur le chiffre de production de 120 MW du Vazzio. Le projet à 250 MW n'était que la reprise de ces moyens combinés. Il lui demande donc s'il faut s'attendre à une PPE très largement révisée à la baisse au plan financier comme au plan des moyens de transition entre la situation actuelle et le passage aux énergies renouvelables prévu à l'horizon 2050. Il souhaite savoir si la Corse doit se résigner à respirer des émanations de fioul (peut-être léger) pendant quelques décennies encore.

Texte de la réponse

Lors de son déplacement en Corse en juillet 2019, le Premier Ministre a rappelé les priorités communes de l'Etat et de la collectivité de Corse en matière de transition énergétique : la neutralité carbone et l'autonomie énergétique par la maîtrise de la demande en énergie, le développement des énergies renouvelables et la sortie définitive du fioul pour la production d'électricité en le remplaçant par du gaz naturel comme énergie de transition. Le Premier Ministre a aussi pris l'engagement de lancer au plus vite une nouvelle procédure pour la sélection d'un opérateur pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de centrales de production d'électricité situées en Corse, laissant ouvertes les options techniques pour cette infrastructure. Cette procédure a été lancée le 10 février 2020. Lors de la réunion du 3 octobre 2019, le conseil énergie air climat (CEAC) de Corse a retenu, comme référence pour le remplacement de la centrale du Vazzio, une centrale de production d'électricité composée de moteurs fonctionnant au gaz et pouvant utiliser du fioul en cas d'indisponibilité de l'approvisionnement gaz, installée à proximité d'Ajaccio sur le terrain du Ricanto d'EDF PEI, et une turbine à combustion mobile (TAC) dans cette même zone. Ces installations seront complétées par des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables, de batteries pilotées par le gestionnaire de réseau et de maîtrise de la demande. Ces objectifs seront intégrés à la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie valable jusqu'en 2028 qui est co-élaborée entre l'Etat et la collectivité de Corse. Enfin, concernant les moyens financiers, le Premier Ministre a précisé lors de son déplacement en Corse que ces évolutions ne revenaient pas à réduire l'investissement en Corse mais à l'orienter vers les technologies qui garantiront l'autonomie énergétique et le développement durable de la Corse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Ferrara](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17650

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 janvier 2020

Question publiée au JO le : [12 mars 2019](#), page 2317

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2020](#), page 1997